

PRÉFET DU HAUT-RHIN

Direction de la réglementation et des libertés publiques

Bureau de la réglementation et des élections

affaire suivie par : Mme HEIL 3 89.29.21.20 fax. 03.89.29.21.18 marie-line.heil@hautrhin.gouv.fr

DEMANDE DE VISA D'UNE ATTESTATION DE NEGOCIATEUR

(loi n°70-9 du 2 janvier 1972 modifiée – art. 4 décret n°72-678 du 20 juillet 1972 modifié- art. 9)

	carte :
Délivr	ée par le Préfet de :
Déno	mination de la société :
Nom	et Prénom du représentant légal :
II -	DETENTEUR DE L'ATTESTATION
<u>Pers</u>	onne physique :
MOM	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Prénc	oms
Date /	et lieu de naissance
Nom (et prénom du père :
	et prénom de la mère :
Domi	cile ;
Pers	onne morale :
Déno	mination sociale
	social
	et prénom du représentant légal et statutaire et qualité (gérant, président , directeur) :
	,
YYY	EMPLOI
111 -	l'exercice des activités (1)
RATIO S	
Lieu d	• •
Lieu d	• •
Lieu d Ensei	gne du lieu d'exercice (2).
Lieu d Enseiç Type d	gne du lieu d'exercice (2)d'emploi :
Lieu d Enseiç Type d	gne du lieu d'exercice (2).
Lieu d Ensei Type d	gne du lieu d'exercice (2)d'emploi :
Lieu d Enseig Type d Descri	gne du lieu d'exercice (2)

Validité de l'attestation (5) :	

Date

Signature et cachet
du titulaire de la carte professionnelle

ASignature et cachet du détenteur de l'attestation

- (1) agence principale ou secondaire
- (2) nom de l'établissement
- (3) pour les salariés suivant la qualification des emplois adoptés par la convention collective pour les agents commerciaux les missions fixées par mandat
- (4) les agents commerciaux ne peuvent pas être habilités à percevoir ni détenir de fonds
- (5) soit pour la durée de contrat liant les deux parties, soit en fonction de la date de validité de la carte professionnelle pour les contrats à durée indéterminée.

Pièces à joindre :

- une copie de la pièce d'identité du négociateur;
- l'inscription au registre spécial des agents commerciaux (en qualité de personne physique), lorsqu'il s'agit d'une attestation délivrée à un agent commercial.
- une copie du contrat de travail